

(Traduction)

**Département d'État
Washington**

Le 5 décembre 2000

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note n° 0096 du 5 décembre 2000, qui se lit intégralement comme suit :

« Madame le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me reporter à l'Échange de Notes des 28 octobre 1980 et 5 décembre 1980 entre nos deux gouvernements, qui constitue un Accord prévoyant la coordination des activités de brisage des glaces menées par le Canada et les États-Unis d'Amérique dans le réseau des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent (« l'Accord de 1980 »). J'ai en outre l'honneur de me reporter aux Échanges de Notes du 4 décembre 1990 et du 5 décembre 1995 entre nos deux gouvernements prévoyant le renouvellement de l'Accord du 5 décembre 1980, pour des périodes additionnelles de cinq années.

L'Accord de 1980, tel que renouvelé, a été avantageux pour nos deux pays et a contribué à promouvoir notre objectif commun, à savoir maintenir ouvertes les voies maritimes commerciales dans des eaux recouvertes de glace. En conséquence, j'ai l'honneur de proposer que nos deux gouvernements conviennent de renouveler l'Accord du 5 décembre 1980 aux conditions énoncées dans l'Annexe à l'Échange de Notes de 1980, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 5 décembre 2000.

Si la proposition énoncée dans la présente Note agréée à votre gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et votre réponse à cet effet, constituent un Accord entre nos deux gouvernements qui entrent en vigueur le 5 décembre 2000 et demeurent en vigueur pour une période de cinq ans. »

Son Excellence Michael Kergin,
Ambassadeur du Canada